



Descriptif de module 2101

Domaine : Santé

Filière : Technique en Radiologie Médicale

1. Intitulé du module : Construction de l'identité TRM

2023-2024

Code : S.RM.SO370.2101.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

Exigences liées à la fréquentation de la formation : conformément au règlement HESAV

3. Prérequis

Avoir validé le module

Avoir suivi le module

Pas de prérequis

Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6 Ab7

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences Bb1 Bb2 Bb3

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences Cb1 Cb2 Cb3

D. Rôle de Leader : Compétences Db1 Db2 Db3

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences Eb1 Eb2 Eb3 Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences Fb1 Fb2 Fb3 Fb4 Fb5

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences Gb1 Gb2 Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Observer et réfléchir sur son propre positionnement professionnel (expériences, pratique, stage, alternance...)
- Construire son identité et sa posture professionnelle
- Développer un sens clinique
- Exercer sa capacité d'adaptation aux nouveaux développements et innovations
- Affirmer sa posture professionnelle et son leadership
- Mettre en relation les aspects éthiques et légaux et leurs impacts sur sa pratique professionnelle
- Identifier les enjeux de la durabilité dans le contexte de la radiologie

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Processus de construction de l'identité professionnelle ; dynamiques et transformations identitaires
- La mobilisation et l'engagement des étudiants en formation en alternance
- Le rapport aux techniques et aux images
- La profession au niveau international
- Développement de la posture/ parcours professionnel
- Leadership

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaires | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Travail réflexion | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|--------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Séminaires 1 et 2 analyses de pratiques |
| <input checked="" type="checkbox"/> Production écrite individuelle en supplément (si non présence aux séminaires 1 et 2 d'analyses de pratiques) | <input type="checkbox"/> | |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

- | | | |
|--------------------|--|---|
| Remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input checked="" type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Le module s'articule sur deux semestres (automne et printemps) et vise le processus de développement professionnel de l'étudiant-e dans son devenir TRM.

Si l'étudiant-e ne participe pas aux séminaires d'analyses de pratiques du semestre 4, il/elle devra réaliser une production écrite individuelle, sur consignes.

9. Bibliographie principale

Se référer à chaque support de cours

10. Enseignant.e.s interne et externe (liste non exhaustive)

Cosmin Campeanu, Sandrine Ding, Laurence Flaction, Jannick Flury, Charlotte Gilart De Keranflec'H, Switinder Ghotra, Isabelle Gremion, Marina Monteiro, Isabelle Probst, Marie-Anaïs Petit, Séverine Rey, Olivia Sautier, Kevin Sprengers, Patrick Vorlet

Responsable de module : Laurence Flaction

Descriptif validé le 12.09.2023, **par** Laurence Flaction